

Annexe des comptes annuels

SAS SIRCAM

Exercice clos le 31 décembre 2024

I. Bilan Social

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023	PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales, CCP			Banques centrales, C.C.P		
Effets publics et valeurs assimilées			Dettes envers les établissements de crédit	6 726	7 958
Créances sur les établissements de crédit	353	1 589	Opérations avec la clientèle	200	201
Opérations avec la clientèle	19 200	19 186	Dettes représentées par un titre		
Obligations et autres titres à revenu fixe			Autres passifs	302	306
Actions et autres titres à revenu variable			Comptes de régularisation	600	681
Participations et autres titres détenus à long terme			Comptes de négociation et de règlement		
Parts dans les entreprises liées			Provisions		
Crédit-bail et location avec option d'achat			Dettes subordonnées		
Location simple			Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Immobilisations incorporelles			Capitaux propres (hors FRBG)	11 827	12 142
Immobilisations corporelles			Capital soucrit	3 000	3 000
Capital souscrit non versé			Primes d'émissions	59	59
Actions propres			Réserves	2 116	2 116
Comptes de négociation et de règlement			Ecart de réévaluation		
Autres actifs	86	496	Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Comptes de régularisation	16	17	Report à nouveau	5 968	6 028
			Résultat de l'exercice	684	939
TOTAL DE L'ACTIF	19 655	21 288	TOTAL DU PASSIF	19 655	21 288

HORS-BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	8 246	8 612
Engagements de garantie		
Engagements sur titre		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	15 000	15 000
Engagements de garantie	14 036	14 053
Engagements sur titres		

II. Compte de Résultat

En milliers d'euros

	31/12/2024	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	2 335	2 759
- Intérêts et charges assimilées	396	421
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions (produits)		
- Commissions (charges)		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	65	80
- Autres charges d'exploitation bancaire	63	66
PRODUIT NET BANCAIRE	1 941	2 352
- Charges générales d'exploitation	639	517
- Dotations aux amortissements et au provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 302	1 835
+/- Coût du risque	-400	-609
RESULTAT D'EXPLOITATION	902	1 226
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	902	1 226
+/- Résultat exceptionnel		
- Impôt sur les bénéfices	217	287
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
RESULTAT NET	685	939

III. Cadre juridique et financier

La société SIRCAM SAS est une société par actions simplifiée agréée en qualité de société de financement, et est soumise aux dispositions de la loi bancaire du 24 Janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

SIRCAM est détenue à 99.99 % par COFAM, elle-même détenue à 99.99 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, SIRCAM est donc intégrée dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société SIRCAM en date du 21 janvier 2025 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2025.

IV. Faits marquants de l'exercice et évènements post clôture

1. Faits marquants

Aucun fait marquant n'est à signaler au cours de l'exercice.

2. Evènements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

Depuis le 31 décembre 2024, aucun évènement significatif, susceptible de remettre en cause la sincérité des comptes de l'exercice 2024 n'est à signaler.

V. Principes et méthodes comptables

1. Rappel des principes

Les comptes annuels de la société SIRCAM SAS, arrêtés le 31 décembre 2024, sont établis et présentés dans le respect du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables actualisé de ses avenants.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ;

- Continuité de l'exploitation¹ ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Conformité aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

2. Méthode d'évaluation et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Le poste Immobilisations incorporelles correspond aux logiciels amortis suivant le mode linéaire sur 36 mois.

¹ La continuité de l'exploitation est assurée, compte tenu de l'appartenance au groupe COFAM dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute Loire est l'actionnaire de référence ;

Le poste Immobilisations corporelles intègre les règles suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ;
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Catégories	Durée d'amortissement
Agencements divers	Linéaire de 4 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire de 3 à 5 ans et Dégressif 3 ans
Mobilier	Linéaire de 4 à 10 ans

b) Opérations avec la clientèle

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Il est cependant à signaler que, consécutivement aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les soldes créditeurs sur les clients impayés sont reclassés au passif du bilan et non en déduction de la base des impayés.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les informations relatives au risque de crédit sont les suivantes :

L'encours détenu sur les clients est présenté à l'actif du bilan en capital, c'est à dire net d'agios et d'assurances non encore perçus.

Ventilation et qualification de l'encours selon la durée du concours :

L'encours est ventilé dans sa présentation selon les critères de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution :

- Court terme : capital échu dans moins de 24 mois
- Moyen terme : capital échu entre 24 et 84 mois
- Long terme : capital échu au delà de 84 mois

La qualification des créances est fonction de la durée des concours selon les modalités suivantes :

→ Qualification des créances pour les concours d'une durée supérieure à trois mois :

- Encours sain, constitué :
 - du capital restant à échoir sur les dossiers à jour et sans impayés ;
 - du capital restant à échoir sur les dossiers dont le nombre d'impayés est égal ou inférieur à trois.
- En cours sensible, constitué :
 - du cumul des échéances impayées de rang compris entre un et trois au maximum.
- Encours douteux, constitué :
 - des échéances impayées de rang supérieur à trois et pour le cumul des impayés constatés ;
 - du capital restant à échoir sur les dossiers présentant des impayés de rang supérieur à trois.
- Encours douteux compromis :
 - Cette catégorie est extraite de la précédente en fonction des critères suivants :
 - somme des dossiers présentant un retard d'impayés supérieur à 12 mois :
 - les impayés eux-mêmes ;

- le capital restant à échoir.
- Créances restructurées :
 - Créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que SIRCAM est amenée à modifier les caractéristiques initiales du contrat afin de permettre un rééchelonnement ;
 - Ces encours, non significatifs, sont assimilés aux créances litigieuses.

→ ***Qualification des créances pour les concours d'une durée, au plus, de trois mois :***

- Encours sain :
 - Encours sans aucun impayé sachant que l'essentiel de cette catégorie d'encours est mis en place au 2 du mois M avec échéance au 30 du même mois ; les encours sains sont limités aux dossiers d'une durée de 60 jours ou de 90 jours.
- Encours douteux :
 - Dès le premier impayé, l'impayé lui-même et le capital restant dû (le cas échéant car l'essentiel des dossiers a une durée d'un mois) sont considérés comme douteux.
- Encours douteux compromis :
 - La règle est identique quelle que soit la durée initiale des encours ;
 - Cette catégorie est extraite de la précédente en fonction des critères suivants :
 - somme des dossiers présentant un retard d'impayés supérieur à 12 mois :
 - les impayés eux-mêmes ;
 - le capital restant à échoir.

Principe de provision :

Depuis le 1er janvier 2018, la société SIRCAM a mise en œuvre la norme IFRS 9. Cette norme IFRS 9 avait été transposée dans les comptes sociaux conformément au « Texte Fondateur » du Groupe Crédit Agricole du 30 septembre 2016.

Cette méthode est basée sur une démarche d'analyse historique des pertes enregistrées sur plusieurs années de référence et vise à définir :

- un taux de provisionnement correspondant au pourcentage de pertes estimées à 12 mois sur les encours sains (Bucket 1)
- un taux de provisionnement correspondant au pourcentage de pertes estimées à maturité sur les encours sensibles (Bucket 2).

Ces paramètres IFRS9 sont ensuite ajustés après prise en compte :

- d'un taux d'actualisation, basé sur le taux moyen de refinancement,
- d'un coefficient de forward looking, basé sur l'indice de défaillance des entreprises calculé par la Banque de France.

Pas de changement sur le système de provisionnement des encours douteux, appelé Bucket 3 :

- ➔ Pour les encours contractuellement de plus de trois mois :
 - La gestion des provisions sur douteux et litigieux prend en compte une montée en puissance du taux global de provision en fonction de l'antériorité des impayés.
 - Cet état est commun à l'encours douteux et litigieux.
- ➔ Pour les encours contractuellement de trois mois au plus :
 - Le principe est identique mais avec une couverture immédiate élevée de 80 % dès le premier impayé.

Les méthodes de réduction des risques sont les suivantes :

- Le risque d'exposition à la défaillance des clients est diminué par la faible valeur moyenne des dossiers sur la production de 2024 ;
- Les montants de retenues de garantie peuvent être affectés en diminution de créances clients ;

- Les dossiers financés des clients sont sélectionnés suite à une consultation de bases de données externes et une analyse interne ;
- Les partenaires sont sélectionnés selon une procédure d'agrément ;
- Des limites d'encours par partenaire et par client sont définies.

Les intérêts courus sur les dossiers douteux non compromis, sont inscrits en produits à recevoir, dépréciés en totalité.

Le montant de l'encours financier s'élève à 19 229 milliers d'euros. Le montant des créances impayées et douteuses s'élève à 982 milliers d'euros. Les créances restructurées se trouvent incluses dans le montant des créances douteuses.

L'encours global se répartit entre sociétés et assimilés (91,78 %), professionnels (8,22 %) et particuliers (0 %).

Les tombées de l'encours sain seront les suivantes :

- à moins de trois mois : 60,34 % ;
- de trois mois à moins d'un an : 38,45 % ;
- à plus d'un an: 1,21 %.

La ventilation géographique des encours couvre le territoire national.

Les créances douteuses compromises, s'élevant à 600 milliers d'euros, sont provisionnées pour un montant de 596 milliers d'euros. Ces créances et les provisions rattachées sont incluses dans les créances impayées et douteuses ainsi que dans les flux de provision.

Les créances restructurées s'élèvent à 2 milliers d'euros, montant inclus dans les chiffres correspondant aux créances douteuses. Les intérêts courus comptabilisés, s'élevant à 16 milliers d'euros, concernent les créances douteuses non compromises.

Sur l'exercice 2024, les pertes s'élèvent à 542 milliers d'euros couvertes à 100 % par des reprises de provision. Les rentrées comptabilisées sur créances amorties s'élèvent à 43 milliers d'euros.

Les créances impayées, douteuses et litigieuses se répartissent entre sociétés (79,48 %), professionnels (20,22%), et particuliers (0,30%).

c) Titres de participation

La société SIRCAM ne détient pas de titres de participation.

d) Provisions

La société SIRCAM n'a pas constitué de provisions pour risques et charges au 31/12/2024.

e) Engagements en matière de retraite

La gestion des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière est confiée à la société Prédica.

Ces engagements sont évalués en fonction d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, pour chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction.

Les hypothèses retenues au 31/12/2024 sont les suivantes :

- Convention collective applicable : CCN du personnel des sociétés financières ;
- Mode de départ : départ volontaire ;
- Taux de charges sociales : 52 %
- Age de départ en retraite : 64 ans ;
- Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2024 correspond à la durée moyenne résiduelle de 12,36 ans selon le référentiel de taux suivant : iBoxx 10+ au 31/05/2024 soit 3.38 % ;
- Table de mortalité : TF 2000-2002

- Hypothèses de turn over :

Age	% de turn over
De 18 à 24 ans	10.00 %
De 28 à 29 ans	10.00 %
De 30 à 34 ans	8.00 %
De 35 à 39 ans	8.00 %
De 40 à 50 ans	6.00 %
De 51 à 60 ans	4.00 %
De 61 à 65 ans	0.00 %

Variation dette actuarielle

(en Keuros)	31/12/2024	31/12/2023
Dette actuarielle au 31/12/N	-11.5	-9.6
Impact de la limitation d'actifs		
(Gains) et pertes actuariels restant à étaler	9.0	8.5
Juste valeur des actifs fin de période	18.2	17.8
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	15.7	16.7

Au 31 décembre 2024, le fonds géré par PREDICA couvrant en totalité la dette actuarielle liée, aucune provision pour risque n'a été dotée. Le régime est excédentaire de 15,7 K€.

f) Conversion des opérations en devises

La société SIRCAM n'est pas concernée par cette rubrique.

g) Instruments financiers

Il n'y a pas d'engagements sur instruments financiers à la clôture de l'exercice.

h) Impôt sur les bénéfices

La société SIRCAM a signé avec Crédit Agricole SA, dont le siège social est situé 12 place des Etats Unis à Montrouge Cedex (92127), une convention d'intégration fiscale applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au terme des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

VI. Informations sur les postes de bilan

Les montants sont indiqués en milliers d'euros dans tous les tableaux ci-dessous.

1. Informations sur les postes d'actif

a) Caisse, banques centrales

	31/12/2024	Durée résiduelle						31/12/2023
		< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	
Disponibilité	0	0						0
Caisse, banques centrales	0	0						0

b) Créances sur les établissements de crédit

	31/12/2024	Durée résiduelle						31/12/2023
		< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	
Disponibilité	353	353						1 589
Créances/Ets Crédit	353	353						1 589

c) Opérations avec la clientèle

Actif	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients	19 229	19 118
Clients impayés	94	172
Clients litigieux bruts (1)	888	1 050
Dépréciations/ litigieux (2)	-1 064	-1 206
Créances rattachées	53	52
Opérations / Clientèle	19 200	19 186

1) dont douteux compromis 600 milliers d'euros

2) dont douteux compromis -596 milliers d'euros

Variations des provisions	Provision 01/01/2024	Dotation 2024	Reprise 2024	Provision 31/12/2024
Dépréciations	1 206	315	457	1 064
Bucket 1	87		3	84
Bucket 2	129		24	105
Bucket 3	973	315	429	859
Intérêts de retard	17		1	16

d) Immobilisations corporelles et incorporelles

Valeur brute	Solde 01/01/2024	Acquisitions 2024	Cessions 2024	Solde 31/12/2024
Autres postes immobil incorporelles	3			3
Installations générales, agenc, aménagt				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier	19			19
Immobilisations corporelles	19	0	0	19
Valeur brute	22	0	0	22

Amortissements pratiqués	Solde 01/01/2024	Dotation 2024	Reprise 2024	Solde 31/12/2024
Autres postes immobil incorporelles	3			3
Installations générales, agenc, aménagt				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier	19			19
Immobilisations corporelles	19	0	0	19
Amortissements	22	0	0	22

Immobilisations Nettes	Immobilis. Brutes	Amortis. Cumulés	Immobilis. Nettes 2024	Immobilis. Nettes 2023
	31/12/2024	31/12/2024	2024	2023
Autres postes immobil incorporelles	3	3	0	0
Installations générales, agenc, aménagt	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau et mobilier	19	19	0	0
Immobilisations corporelles	19	19	0	0
Immobilisations Nettes	22	22	0	0

e) Autres actifs

Autres actifs	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et cautionnement	0	0
Personnel et compes rattachés	1	1
Organismes sociaux	0	0
Etat et autres collectivités	0	4
Groupe et associés	70	380
Débiteurs divers	15	111
Autres Actifs	86	496

f) Comptes de régularisation

Actif	31/12/2024	31/12/2023
Produits à recevoir	0	0
Charges payées d'avance	16	17
Comptes de régularisation	16	17

2. Informations sur les postes de passif

a) Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2024	Durée résiduelle							31/12/2023
		< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans		
Emprunts et Concours bancaires courants	6 677	4 077	2 000	600					7 931
Dettes rattachées	49	43	4	2					27
Dettes/Etablissements de crédit	6 726	4 120	2 004	602	0	0	0		7 958

b) Opérations avec la clientèle

Passif	31/12/2024	31/12/2023
Avances sur impayés	200	201
Opérations avec la clientèle	200	201

c) Autres passifs

Autres passifs	31/12/2024	31/12/2023
Personnel et comptes rattachés	56	66
Sécurité sociale, autres orga. sociaux	43	44
Etats et autres collectivités	9	7
Fournisseurs	165	154
Dettes immo cptes rattachés		
Groupe et associés		
Autres dettes	29	35
Autres passifs	302	306

d) Comptes de régularisation

Passif	31/12/2024	31/12/2023
Charges à payer	66	67
Produits constatés d'avance (1)	534	614
Comptes de régularisation	600	681

1) Les produits constatés d'avance comprennent les agios partagés

e) Provisions

	Solde 01/01/2024	Dotation 2024	Reprise 2024	Solde 31/12/2024
Prudhomme	0			0
Risques et charges	0			0
Retraite	0			0
Provisions	0	0	0	0

f) Capitaux propres

	Ouverture	Affectation Résultat	Résultat	Cloture
	01/01/2024	N-1	N	31/12/2024
Capital souscrit(1)	3 000			3 000
Prime d'apport	59			59
Réserve légale	300			300
Réserve facultative	1 816			1 816
Report à nouveau	6 028	-60		5 968
Résultat	939	-939	684	684
Dividendes		999		
Capitaux Propres	12 142	0	684	11 827

1) Le capital se décompose en 150 000 actions de 20 €

VII. Informations sur le hors bilan

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements Donnés	8 246	8 612
Engagements de financement (2)	8 246	8 612
Engagements de garantie		
Engagements sur titre		
Engagements Reçus	29 036	29 043
Engagements de financement (1)	15 000	15 000
Engagements de garantie (3)	14 036	14 043
Engagements sur titre		

1) Accord de refinancement Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire

(2) Engagement clientèle

3) Engagement BPI

VIII. Informations sur le compte de résultat

Les montants sont indiqués en milliers d'euros dans tous les tableaux ci-dessous.

1. Produits et charges d'intérêts

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	2 335	2 759
Intérêts et charges assimilées	396	421

Les charges et produits sont enregistrés en résultat prorata temporis

2. Produits et charges d'exploitation bancaire

	31/12/2024	31/12/2023
Produits		
Facturations annexes	65	80
Produits d'assurance	0	0
Autres produits	65	80

	31/12/2024	31/12/2023
Charges		
Commissions caution Crédit Agricole Mutuel Loire Haute Loire		
Commissions caution Bpi		
Commissions sur accord de refinancement	63	66
Autres charges	63	66

3. Charges générales d'exploitation

	31/12/2024	31/12/2023
Frais de personnel	406	317
Autres charges	233	200
Charges générales d'exploitation	639	517

4. Coût du risque

Les différentes provisions et pertes sont comprises dans les produits et charges d'exploitation bancaire.

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes	542	540
Dot/Rep sur Provisions	-142	69
Coût du risque	400	609

5. Impôts sur les sociétés

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt	217	287
Impôt sur les bénéfices	217	287

Accroissements et allègements de la dette futuree d'impôts

Accroissements	Montant
Provisions réglementées	
Autres	
TOTAL	0
Accroissement dettes futures dimpôt	0

Allègements	Montant
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
Participation des salariés 2024	6
Autres	190
Total	196
Allègements dettes futures d'impôts	51

Ventilation Impôt sur les bénéfices

	Base d'imposition	Impôt sur les sociétés	Montant net
Résultat courant	908	220	688
Résultat exceptionnel	-6	-3	-3
Participation des salariés	902	217	685
Total			

IX. Autres informations

1. Effectif moyen

Mois	Technicien		Technicien confirmé/supérieur		Cadre CDI		Mise à dispo		Total CDI		Intérim		CDD	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Effectif moyen sur la période	2	2	1	1	2	2	0	0	5	5	0	0	0	0

2. Organes de direction, d'administration

Le président s'est vu alloué une rémunération sur 2024 au titre de ses fonctions de Président. Cette information ne sera pas communiquée car cela reviendrait à donner directement une rémunération individuelle.

Il n'a pas été attribué de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration, au cours de l'exercice 2024.

3. Identité de la société mère consolidante

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire
94, rue Bergson
BP 524
42007 Saint Etienne Cedex 1